

## **Associations à caractère social - Réaffectation à l'AATEM d'une subvention du Fonds d'Action Sociale - Versement à cette association d'une subvention**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : L'AATEM a géré jusqu'en 1989 le Centre des Nords Africains situé avenue Clemenceau.

En raison de difficultés financières rencontrées pour la gestion de cet établissement, l'AATEM avait fait connaître son intention de cesser l'exploitation de ce Centre en juin 1989.

A la demande de ses différents partenaires, et plus particulièrement du FAS et de la Ville de Besançon, le Conseil d'Administration de l'AATEM acceptait de maintenir la gestion du CNA jusqu'en juin 1990, sous réserve que le déficit, qui n'allait pas manquer d'être généré par cette année supplémentaire de fonctionnement, soit pris en charge par le FAS.

M. JUND, Délégué Régional du FAS s'y était engagé et peut actuellement verser une subvention de 144 000 F correspondant au déficit.

Toutefois, le FAS ne souhaite pas allouer cette subvention directement à l'AATEM mais à la Ville de Besançon, à charge pour cette dernière de la verser à l'AATEM.

Le Conseil Municipal est ainsi invité :

- à donner son accord sur cette réaffectation qui a reçu un avis favorable de la Commission des Affaires Sociales dans sa séance du 25 juin 1991,

- à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 144 000 F en recettes au chapitre 955.9/7371.20500 et en dépenses au chapitre 955.9/691.20500,

- à encaisser le montant de la subvention et à le reverser à l'AATEM.

Par ailleurs, la 6<sup>ème</sup> Commission propose le versement à l'AATEM d'une subvention de 40 000 F dans le cadre des subventions aux associations à caractère social, chapitre 955.9 article 657.20500.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Les activités de l'AATEM se sont arrêtées le 30 juin et j'en profite pour remercier tous ceux qui, au sein de cette association se sont dévoués pendant très longtemps pour essayer de régler un certain nombre de problèmes pas toujours faciles à solutionner, qui l'ont fait en toute connaissance de cause, bénévolement et cela mérite d'être souligné aujourd'hui.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.